



Relevé de décisions de la Réunion du Comité Directeur 27 JUIN 2020 – VISIOCONFÉRENCE

Présents visioconférence : Joël DHUMEZ Président, Rodolphe REDON, Alain SZENICER, Céline DAUL MECHOUAR, Philippe SUISSÉ, Isabelle BAUDEAN, Gilles LE DUIGOU
Nicolas METAY, Stéphane MUNOZ, Liliane LAURENT, André MONROCHE, Yvon NUGEL, Geneviève PETEY, Sarah TRIBOU, Isabelle COQUIARD

Invité de droit : DTN -Thierry MARDARGENT

Invité : Guillaume LIVONNEN

Absents excusés : Virgile RENAUDIE, Alice DE ROBILLARD, Christine DE PESTEL

Absentes : Virginie LANNIER, Marlène CIESLIK

Début de séance : 9H00

Le Comité Directeur de la Fédération Française de SAVATE boxe française & D.A, lors de la séance du 27 juin 2020 en visioconférence, après avoir délibéré,

DÉCIDE

✚ **Approbation du compte-rendu du Comité directeur du 15 mai 2020** - *Annexe 1*
Approuvé à l'unanimité

✚ **Approbation du compte-rendu du Comité directeur du 17 juin 2020** - *Annexe 2*
Approuvé à l'unanimité

✚ **Commission Nationale Médicale** – André MONROCHE

Un questionnaire santé lié à la reprise d'activité physique et sportive suite au confinement (COVID-19) est proposé par la Commission Nationale Médicale. Ce questionnaire serait anonyme et pas obligatoire. **Approuvé à l'unanimité.**

🚩 Compétitions Nationales – Yvon NUGEL

- Aides spéciales aux deux organisateurs Elite A 2020

Il est demandé la possibilité d'octroyer une subvention au deux organisateurs sous forme de prise en charge des officiels par la fédération.

Exceptionnellement, et étant donné les circonstances et les annulations suite au COVID-19 : **oui à l'unanimité.**

Les championnats de France Assaut auront lieu les 28 et 29 novembre 2020 à Eaubonne.

En raison des circonstances sanitaires exceptionnelles, le Championnat de France Assaut M/F, le Championnat de France « Jeunes » ainsi que les phases finales Elite A et Juniors de la saison de 2019/2020 sont repoussés sur la fin de l'année 2020. Néanmoins, les inscriptions au championnat pour la saison 2019-2020 restent valides et en conséquence, **les athlètes engagés représentent le club qui les avait initialement inscrits. Même s'ils changent de club pour la saison 2020-2021. Approuvé à l'unanimité.**

🚩 Questions diverses

L'Assemblée fédérale Elective du Comité départemental Val de Marne (94) et du Comité départemental Seine Maritime (76) ne pouvant avoir lieu, Alain SZENICER propose que **de façon provisoire**, la fédération prenne sous tutelle ces deux comités départementaux.

Seront mandatés pour le Comité départemental du Val de Marne (94) Alain SZENICER et pour le Comité départemental de Seine-Maritime (76) Christine DE PESTEL. **Oui à l'unanimité.**

Pour rappel : En raison de la situation sanitaire, l'Assemblée Générale Annuelle de la Fédération au titre de l'année 2019, ainsi que celles des organes déconcentrés (Comités départementaux et Ligues), qui devaient se dérouler au premier semestre 2020, ont dû être reportées au second semestre.

Outre les sujets ordinaires, ces Assemblées Générales devaient également procéder au renouvellement des instances dirigeantes de la Fédération et Comités directeurs, à l'issue de leur mandat de 4 ans, comme cela est prévu dans nos statuts et règlement intérieur.

Le Comité Directeur décide donc que :

- La date de l'AG annuelle de la fédération au titre de l'année 2019 est fixée au dimanche 04 octobre 2020. En conséquence, conformément aux dispositions du règlement intérieur de la Fédération, les Assemblées Générales des organes déconcentrés devront se tenir au plus tard 15 jours avant la date de l'AG de la Fédération.
- Le décompte des voies pour les votes se fera selon le nombre de licenciés de la saison 2018-2019, conformément à l'article préliminaire du règlement intérieur de la Fédération.
- Les conditions de candidature, les modalités et délais d'envoi des listes, les modalités de scrutin sont inchangées. Toutefois, il est précisé que :

- En application des statuts et compte-tenu qu'il s'agit de l'AG les candidats sur les listes devront être licenciés auprès de la Fédération depuis au moins la saison 2018-2019 et être toujours licenciés à la date du scrutin ;
- Pour les organes déconcentrés qui avaient convoqués leur AG et qui ont dû en reporter la tenue en raison des conditions sanitaires :
 - Si les listes de candidats avaient déjà été envoyées aux clubs ou Comités Départementaux avant l'annulation de l'AG, aucune nouvelle liste ne pourra être déposée.
 - Si la date limite de dépôt des listes de candidats était échue avant l'annulation de l'AG, aucune nouvelle liste ne pourra être déposée.
 - Dans les autres cas, les modalités statutaires de dépôt et d'envoi des listes des organes déconcentrés s'appliquent.
- Lors des Assemblées Générales des organes déconcentrés qui se tiendront à partir du 01 septembre 2020, seuls pourront voter les clubs qui seront réaffiliés pour la saison sportive 2020-2021.

Approuvé à l'unanimité.

Fin de réunion : 12H00

Le Secrétaire général, Philippe SUISSE

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'P. Suisse', written over a horizontal line.

Le Président, Joël DHUMEZ

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. Dhumez', written over a horizontal line.